

02.11.2007 - 11:37 Uhr

Helsana et les droguistes conviennent de rabais exclusifs

Zurich (ots) -

Helsana et l'Association suisse des droguistes ont conclu des conditions spéciales pour la délivrance et le remboursement de médicaments et de certains appareils de mesure de la tension artérielle. Les assurés du Groupe Helsana au bénéfice d'une assurance complémentaire se voient accorder un rabais de 10% lors de l'achat de certaines préparations pharmaceutiques au titre de la médecine complémentaire et de certains appareils de mesure de la tension artérielle. Cet accord entre en vigueur avec effet immédiat pour l'ensemble de la Suisse.

Helsana s'engage en faveur d'un système de santé de qualité à des prix intéressants. Afin de pouvoir influencer sur les prix des prestations de santé au profit de ses clients, l'entreprise aspire de plus en plus à conclure des partenariats exclusifs avec des fournisseurs ou des groupes de fournisseurs dans le domaine de la santé. Helsana entend ainsi ralentir la progression des coûts de la santé et l'augmentation de la charge financière qui pèse sur ses assurés. Le Groupe Helsana, qui englobe les marques Helsana, Progrès, sansan, avanex et aerosana, a négocié un contrat d'exclusivité avec l'Association suisse des droguistes (ASD) au 1er novembre 2007.

Octroi de rabais à des fins thérapeutiques uniquement

L'accord s'applique pour 9 appareils de mesure de la tension artérielle ainsi que pour des médicaments de la médecine complémentaire élaborés individuellement. Il s'agit des teintures, des émulsions, des pommades, des comprimés, des sprays, des fleurs de Bach et des thés élaborés dans la droguerie de manière ciblée pour une thérapie médicalement indiquée. Le rabais et la couverture d'assurance ne s'appliquent que si la préparation ou l'appareil de mesure de la tension artérielle a été prescrit par un spécialiste reconnu par Helsana. Si c'est le cas, le patient doit présenter sa carte d'assuré et envoyer à Helsana le formulaire de facturation remis par le droguiste, accompagné de l'ordonnance médicale.

Cette procédure s'étend à tous les membres de l'ASD dans la mesure où ceux-ci ont conclu expressément le contrat. Les prix convenus sont contrôlés une fois par an.

Le Groupe Helsana

Avec 1,9 million d'assurés et des recettes de primes de 5,2 milliards de francs, le Groupe Helsana est le leader de la branche de l'assurance-maladie en Suisse. Helsana assure les personnes contre les conséquences économiques de la maladie, de l'accident, de la maternité et en cas de vieillesse. Son offre s'adresse à la clientèle privée (particuliers et familles) ainsi qu'à la clientèle entreprises (entreprises et associations). Font partie du Groupe Helsana les assureurs-maladie Helsana, Progrès, sansan, avanex et aerosana. Plus de détails sur: www.helsana.ch

L'Association suisse des droguistes

L'Association suisse des droguistes (ASD) est l'organisation nationale de la branche de la droguerie suisse. Aujourd'hui, en Suisse alémanique et en Suisse romande, on compte 597 drogueries membres de l'ASD, ce qui correspond à plus de 90% des drogueries suisses. Les drogueries suisses s'engagent en faveur d'un accès aux soins global et accordent une grande importance aux remèdes naturels.

Avec leurs conseils de qualité, les drogueries suisses contribuent à accroître les compétences et la responsabilité de leur clientèle, favorisant ainsi la prévention et le maintien de la santé.

Kontakt:

Rob Hartmans
Responsable de la Communication d'entreprise du Groupe Helsana
Tél. +41/43/340'12'12
E-Mail: media.relations@helsana.ch

Heinrich Gasser
Responsable Communication, Association suisse des droguistes
Tél.: +41/32/328'50'43
E-Mail: h.gasser@drogistenverband.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004725/100548164> abgerufen werden.